

"PRIX DES FÊTES DE CANTÉ"

Règlement de la course du 20 MAI 2018

Catégories	Heure dossards	Heure départ	nbre de tours	Km	Récompenses
13/14ans Minimes	12h30	13h31	10 T	23	les 5 premiers
15/16 ans Cadets	12h30	13h31	20 T	46	les 5 premiers
Féminines	12h30	13h31	22 T	50	les 5 premiers
5 ème	12h30	13h31	25 T	57	les 5 premiers
4 ème	12h30	13h30	28 T	64	les 5 premiers
3ème	12h30	15h30	31 T	71	les 5 premiers
2ème	12h30	15h30	33 T	71	les 5 premiers
1ère	12h30	15h30	33 T	76	les 5 premiers

CIRCUIT de 2km300

Prix du dossard : 7 euros

- Placée sous l'égide de la FSGT et en accord avec ses règlements, cette épreuve est ouverte aux coureurs selon leurs catégories avec une invitation aux coureurs non licenciés FSGT.
- Les dossards ne seront attribués que sur présentation d'une licence.
- Le port du casque est obligatoire.
- Les concurrents doivent respecter le code de la route et les divers arrêtés municipaux pris par chaque localité traversée.
- Deux secouristes titulaires identifiables de l'organisation et du public, un véhicule de secours pour se déplacer sur le circuit et signaleurs seront présents pour la sécurité.
- Tout coureur, qui rattrape le peloton le précédent de catégorie supérieure, sera mis hors course.
- Le directeur de l'épreuve peut prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la course.

